

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO. — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE

Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.

Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal

Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent. Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant. 22, rue de Lorraine

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Le Prince, qui avait quitté Tromsø le 28 juillet pour gagner les mers arctiques, a d'abord visité l'île aux Ours et l'île Hope en poursuivant ses travaux habituels. Puis la *Princesse-Alice* a tenté une croisière vers les îles du Roi Charles, au Nord-Est du Spitzberg ; mais le 2 août, un peu au-delà du 78^{me} de latitude et pendant un brouillard intense, le navire s'est vu rapidement pris dans une accumulation de glaces et d'icebergs qui annonçaient le voisinage immédiat de la banquise.

Après quelques difficultés, la *Princesse-Alice* s'étant dégagée, a repris la route du Sud-Ouest pour contourner le Spitzberg du côté Ouest. Elle était, depuis le 8, dans le « Ice fjard », quand une occasion lui a permis de donner de ses nouvelles.

Les fêtes traditionnelles de la Saint-Roman ont pris fin dimanche dernier. Jusqu'à une heure avancée de la nuit, l'animation a été grande au bal et à la kermesse de la promenade Sainte-Barbe, et le Comité d'organisation a droit à tous les éloges pour le bon ordre et la belle tenue qui n'ont cessé de régner au cours de cette série annuelle de nos réjouissances populaires.

La grande fête de charité qui sera donnée dimanche prochain, au profit des familles des victimes du naufrage de la *Bourgogne*, servira, en quelque sorte, d'apothéose aux fêtes d'été de Monaco. Grâce au patronage de S. Exc. M. Ritt, Gouverneur Général, et de M. Glaize, Consul de France, grâce au concours généreux de la Société des Bains de Mer et à la participation dévouée de toutes les Sociétés locales, cette fête de bienfaisance, à laquelle tous les journaux de la région ont déjà fait la plus large publicité, s'annonce comme un gros succès. On a vu par le programme que nous avons publié dans notre dernier numéro, que les attractions de toutes sortes ne manqueront pas. Ajoutons que pour la Tombola, le nombre des lots de valeur qui sont adressés chaque jour au Comité organisateur est déjà considérable. Cette généreuse émulation est de bon augure pour le résultat financier de cette fête de charité à laquelle toute la population monégasque et les nombreux étrangers résidant dans la Principauté ou dans la région, tiendront à honneur de prendre part. Il ne nous reste qu'à faire des vœux pour que le ciel lui soit favorable !

Par suite d'incidents qui avaient amené une scission entre les membres de la Société des mandolinistes, l'*Estudiantina monégasque* vient d'être dissoute.

Le pèlerinage annuel de la paroisse Saint-Charles au sanctuaire de N.-D. de Laghet aura lieu le dimanche 11 septembre. Le rendez-vous général des pèlerins est fixé à 6 h. 3/4 du matin, au rond-point de Laghet, d'où l'on partira en

procession pour le sanctuaire. Une grand'messe, célébrée par M. le Curé de Saint-Charles, sera chantée avec le concours des chœurs de l'opéra de Monte Carlo, sous la direction de MM. Vialet et Vallini.

La Compagnie du chemin de fer de Monte Carlo à la Turbie accorde, pour ce pèlerinage, des billets à 1 fr. par place, aller et retour. On peut se procurer ces billets à la sacristie de l'église St-Charles. Des trains partiront de Monte Carlo à 5 h., 5 h. 15, 5 h. 30, 6 h. et 8 h. du matin. Retour de la Turbie à 1 h. 45, 4 h. 30, 4 h. 40, 5 h., 5 h. 15 et 5 h. 20 du soir. On peut également se procurer des breaks à des prix très réduits chez M. Henri Crovetto, aux Bas-Moulins.

SUR LE LITTORAL

M. Le Roux, préfet des Alpes-Maritimes, vient d'être promu officier de la Légion d'honneur. Cette haute récompense accordée au distingué Préfet par le Gouvernement de la République, a été apprise avec grand plaisir dans toute la région.

Samedi dernier ont eu lieu à Nice les obsèques de M. Alfred Florès, vice-consul de Danemark. Une affluence considérable y assistait, témoignant de la sympathie et des regrets laissés par le défunt. L'inhumation a eu lieu au cimetière de Cimiez, dans un caveau de famille.

La princesse de Bourbon est partie lundi de Nice, se rendant à Paris.

On annonce le prochain mariage du comte Péan de Ponfilly, lieutenant de vaisseau à bord du cuirassé le « Carnot », avec M^{lle} Baumgartner, fille de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, chargé du canal latéral de la Garonne, et de M^{me} Baumgartner, née Guestier.

Les familles Baumgartner et Guestier appartiennent à l'aristocratie bordelaise et sont apparentées aux Boisgelin, Lestaquis, Hennessy, etc.

De Villefranche :

Les cuirassés « Brennus », « Amiral-Duperré », « Amiral-Baudin », ainsi que le croiseur « Condor » et les torpilleurs « Chevalier », « Orage » et « Forban », qui sont depuis samedi à Villefranche, appareilleront aujourd'hui pour effectuer des exercices en mer, après quoi cette division ralliera Toulon.

A L'ÉTRANGER

Les dernières dépêches reçues de Copenhague annoncent que l'état de santé de la Reine Louise de Danemark a soudain empiré et que, dans son entourage, on se montre fort inquiet.

A l'occasion du congrès international de zoologie, l'Université de Cambridge a conféré le grade de docteur ès sciences à M. Marey, professeur au Collège de France, et à M. Milne-Edwards, directeur du Muséum de Paris.

Lettre de Paris

Paris, 29 août.

Les chaleurs torrides que nous venons de traverser ont naturellement causé de nombreux accidents. L'armée en a eu sa part, et comme justement cette température excessive coïncidait avec les périodes d'exercices et de manœuvres, le nombre des victimes a été relativement considérable. Aussi tout le monde s'est rallié à l'esprit, sinon toujours à la lettre, des vœux émis par quelques Conseils généraux pour que les grandes manœuvres ne fussent plus fixées à l'époque de l'année où le temps est le plus accablant, où tout effort devient plus pénible et confine au danger. La presse a plaidé, comme elle le devait, la cause des soldats ; mais elle l'a fait parfois, il faut l'avouer, avec son indiscrétion et ses procédés de grossissement un peu trop habituels. Il faut mettre les choses au point. Déplacer les manœuvres, remettre à plus tard l'appel des réservistes, cela est désirable, mais pas commode à réaliser du jour au lendemain. Les remaniements qu'une telle mesure entraîne ne sont pas de ceux qui s'improvisent. Au surplus, cette seconde quinzaine d'août a été exceptionnelle par la persistance d'une température implacable, mais il n'en est pas de même tous les ans. Il ne faut pas oublier non plus que le but des périodes d'instruction est d'entraîner les hommes. On aurait bientôt fait, en écoutant certains journalistes exagérés, de tomber de Charybde en Scylla, et de la rigidité réglementaire au sentimentalisme.

* * *

La chasse s'ouvre, la chasse est ouverte ! Et en ce temps de manque de nouvelles sensationnelles, il n'est pas de chroniqueur parisien qui ne profite de cette occasion pour rééditer quelques vieilles histoires de chasse. Ce sport, le plus ancien de tous les sports, a eu plus qu'aucun autre ses poètes et ses détracteurs, qui en ont chanté les joies salutaires et en ont raillé les mésaventures grotesques. Que de types divers à croquer ! Le chasseur parisien, vêtu de neuf, qui s'habille avec chic, qui chasse parce que c'est chic ; la jolie chasseresse, habillée en riflewoman d'opéra-comique, sanglée et boutonnée à ravir, dangereuse à tous les points de vue pour ses voisins ; le chasseur campagnard, fermier simple et tranquille, qui part en casquette, pour démolir tout ce qui passera à portée de son fusil à baguette ; le chasseur fantaisiste, pour qui l'ouverture n'est qu'un prétexte et qui va faire la fête pendant qu'on le croit dans les guérets ; le chasseur myope, qui voit passer dans un fourré une forme fauve, qui tire et tue son chien. Que de physionomies déjà décrites ! Cham a pendant vingt ans dessiné religieusement la même silhouette de chasseur rapportant à sa cuisinière le même lièvre acheté à la même marchande des environs de la gare Saint-Lazare, en soulignant la même réflexion de la servante : « Ah ! monsieur, il faut qu'il ait joliment passé, ce lièvre-là, près des faisans que vous avez manqués, pour être aussi faisandé ! » Et Henri Monnier a amusé des générations entières, avec son bourgeois de Paris partant, armé jusqu'aux dents, pour tuer le lièvre, l'unique lièvre de la plaine Saint-Denis.

En dépit des sports nouveaux, la passion de la chasse n'a pas diminué en France — le nombre des permis délivrés en fait foi. Aussi la politique et les « faits divers » peuvent se mettre en frais cette semaine ! Pour quiconque sait tenir un fusil, toute préoccupation étrangère à la chasse disparaît. Oh ! les bonnes histoires qu'on va se conter sous le manteau de la cheminée, que de hauts faits cynégétiques seront rapportés, tous d'une scrupuleuse exactitude ! Qui n'a pas une histoire de chasse à son répertoire ? Les plus hauts personnages ne peuvent résister à cette innocente passion. M. Jules Claretie raconte, dans une de ses intéressantes chroniques, qu'un soir dans une grande

réception, au palais du roi Victor-Emmanuel, l'ambassadeur d'Allemagne et l'ambassadeur de France furent tout surpris et un peu inquiets de voir le roi d'Italie prendre à part le représentant de la Suisse et l'entretenir, dans une embrasure de fenêtre, avec un entrain et une persistance extraordinaires. Il s'agissait évidemment d'un grave problème, et la question intéressait, à coup sûr, le sort de l'Europe tout entière. C'est pourquoi, par une savante manœuvre de salon, les deux diplomates s'efforcèrent de se rapprocher le plus possible de Sa Majesté et de saisir quelques bribes de l'entretien. Mais grande fut leur stupéfaction, quand ils entendirent tomber ces mots des lèvres du roi d'Italie :

— Oui, mon cher ministre, ce satané isard, je le tenais là, au bout de ma carabine. Un isard magnifique et, crac ! je ne sais comment, sur la roche, mon pied glisse.....

Depuis une demi-heure, Victor-Emmanuel, oubliant les soucis de l'Etat, racontait tout simplement au diplomate suisse ses dernières chasses au chamois dans les Alpes.

* * *

Dans le monde des lettres et des théâtres, on s'est un peu divertie ces jours derniers aux dépens de M. Sardou. Accoutumé à être accusé de plagiat, voici le célèbre auteur dramatique qui vient d'être pillé à son tour par un américain. Le cas est piquant. Lorsque M. Sardou était en butte aux revendications énergiques de quelque Mario Uchard, il avait en effet sur la propriété littéraire une doctrine qui n'était pas très différente de celle de Molière, laquelle, comme on sait, consistait à dire : « Je prends mon bien où je le trouve ! » Mais aujourd'hui, l'auteur de *Divorçons* et de *Rabagas* change naturellement de langage.

La pièce américaine qui donne lieu à ce débat est un drame en quatre actes, *The Conquerors*, de M. Potter, qui obtient actuellement un très gros succès à l'Empire-Théâtre de New-York. Le premier acte en est emprunté, paraît-il, à une pièce de M. Oscar Méténier, *Mademoiselle Fifif*, et les trois autres actes sont un simple remaniement de la *Haine* de M. Sardou.

En présence des protestations des deux auteurs français, M. Potter qui se trouvait, ces temps derniers, de passage à Paris, a régularisé la situation vis-à-vis de M. Méténier, qu'il a indemnisé ; mais il n'a rien voulu entendre avec M. Sardou : « J'ai tout simplement suivi votre exemple, lui a-t-il répondu ; pour la *Haine*, je suis exactement dans la situation où vous vous trouviez envers M. Mario Uchard, quand ce dernier a trouvé des ressemblances entre sa *Fiammina* et votre *Odette*. » Ce à quoi, M. Sardou a répliqué vertement : « En transigeant avec M. Méténier pour *Mademoiselle Fifif*, vous avez avoué que vous étiez un fripon... J'espérais que vous donneriez un démenti à l'ignoble réputation qui vous est faite. Je regrette de constater que vous le méritez. » Tel est l'état de la question qui n'est pas de nature à émouvoir le monde, ni à susciter une nouvelle guerre américo-européenne, car, en tout ce débat, l'art n'a pas grand'chose à voir !

JURISPRUDENCE

La justice civile et commerciale en France et en Algérie. — Le rapport sur la justice civile et commerciale en France et en Algérie vient d'être publié par le *Journal Officiel*. Nous y relevons les documents suivants, d'un intérêt général.

Après être descendu à 747 en 1894, le nombre total des pourvois en cassation, qui avait été de 1,512 en 1892, s'est relevé à 851 en 1895. Cette augmentation a pour causes, d'une part, celle des pourvois en matière électorale (72 en 1894, 163 l'année du compte) ; d'autre part, celle des affaires coloniales. Cette dernière progression, qui se poursuit depuis longtemps à travers quelques oscillations, est en rapport avec le développement de nos colonies.

Nombre des pourvois d'origine coloniale :

En 1886. 43	En 1891. 62
En 1887. 39	En 1892. 63
En 1888. 37	En 1893. 49
En 1889. 42	En 1894. 59
En 1890. 59	En 1895. 68

Si l'on considère la série des cinq dernières périodes quinquennales, on constate que, dans leur ensemble, le nombre moyen annuel des pourvois a augmenté sensiblement. En remontant à la période de 1821 à 1830, on ne trouve annuellement que 571 pourvois.

De 1871 à 1875, le nombre moyen est de	686
De 1876 à 1880,	758
De 1881 à 1885,	891
De 1886 à 1890,	1,033
De 1891 à 1895,	1,023

La cour, en 1895, a eu à statuer sur 2,092 affaires anciennes ou nouvelles. Elle en a terminé 1,082. — 453 l'ont été par des arrêts de rejet, 275 par des arrêts d'admission, 188 par des arrêts de cassation, 59 par des arrêts de déchéance ou de non-recevabilité, 42 par des arrêts de jonction, 56 affaires ont été suivies de désistement. 1,010 affaires restaient à juger au 31 décembre.

Comme la cour de cassation, les cours d'appel ont vu s'accroître l'étendue de leurs travaux. Le nombre total des affaires inscrites dans l'année au rôle de leurs greffes était, en moyenne, de 9,859 pendant la période 1874-75, et de 10,127 pour les années 1876-1880.

En 1894, il s'était élevé à 11,990. En 1895, il est monté à 12,279. Le nombre total des affaires à juger a passé de 19,524 en 1894, à 20,550 en 1895. Cette progression a marché un peu plus vite que celle des arrêts contradictoires. Pendant que la première, de 1871 à 1895, grandissait dans les proportions de 100 à 139, la seconde passait de 100 à 120 seulement ; et, dans la période de 1891 à 1895 considérée à part, tandis que le nombre des affaires à juger augmentait de 15 %, celui des affaires jugées contradictoirement augmentait de moins de 2 %.

Depuis cinq ans, le reliquat de fin d'année a aussi une tendance marquée à relever sa courbe statistique, qui avait fléchi après une ascension régulière de 1871 à 1885. Le chiffre atteint dans cette dernière année était de 8,684.

Il a été : en 1891, de.	6,737
en 1892, de.	6,802
en 1893, de.	7,388
en 1894, de.	8,125
en 1895, de.	9,073

Ce dernier chiffre, supérieur à celui de 1885, atteste un encombrement notable des rôles.

Le résultat des appels varie d'après la nature civile ou commerciale des juridictions qui ont rendu les jugements déferés à la cour ; il a subi des modifications successives qu'il n'est pas inutile de rappeler. En matière civile, le nombre des confirmations est resté à peu près le même : il était de 4,279 par an dans la période de 1841 à 1845 ; il est, en 1895, de 4,392. Le rapport entre le chiffre des confirmations et celui des affaires n'a presque point varié : il a passé de 67 à 68 %.

Le nombre des infirmations n'a pas sensiblement augmenté : 1,952 en 1841-1846, 2,038 en 1895. Mais, celui des appels réglé par voie de transaction a beaucoup diminué : De 1,623 en 1841-1845, à 1,074 en 1871-1876 ; il s'est à la vérité accru depuis vingt ans, mais, en 1895, où il s'élève à 1,311, il est loin d'atteindre les chiffres anciens. Voici les progrès des cinq dernières années à cet égard :

En 1891.	1 160	transactions
En 1892.	1 170	—
En 1893.	1 223	—
En 1894.	1 210	—
En 1895.	1 311	—

En matière commerciale, le nombre des arrêts confirmatifs a augmenté presque constamment : de 1,138 en 1841-1845, à 1,855 en 1871-1875 et à 1,920 en 1895. Mais leur proportion, qui a toujours été très élevée, n'a presque point varié. Elle a été de 69 p. 100 dans la dernière période quinquennale. Le nombre des transactions s'est accru considérablement, mais leur chiffre proportionnel s'est un peu amoindri.

Les tribunaux civils ont eu à juger, en 1895, un chiffre d'affaires inférieur à celui de l'année précédente : 182,686 au lieu de 186,434. Ils en ont terminé 145,142 seulement ; en 1894, ils en avaient terminé 149,255. Mais, si l'on remonte plus haut, on constate que leur activité est en voie de progrès sensible. De 1876 à 1880, la moyenne annuelle des affaires résolues était de 136,668. En considérant à part les jugements contradictoires, on trouve que leur nombre s'est élevé de 68,827 par an, dans la période de 1876 à 1880, à 72,459 en 1895.

Les affaires inscrites dans l'année ont atteint le chiffre de 134,291. La proportion des procès civils est de 36 p. 10,000 habitants. Elle ne s'est pas sensiblement modifiée depuis longtemps : en 1876-1880, elle était de 34. Mais, d'un département à l'autre, elle varie beaucoup, et il n'est pas sans intérêt de comparer ses variations actuelles avec celles qu'elle offrait avant 1880. Sans entrer dans le détail de ces rapprochements, voici les résultats qui s'en dégagent. Dans 68 départements, la proportion des procès civils, comparée à celle de 1840 à

1880, a augmenté ; dans 13, elle a diminué ; dans 5 seulement, elle est tout à fait la même ; dans 21, elle n'a varié que de moins d'un dixième. L'écart entre les chiffres extrêmes est très considérable : en 1840-1880, 7 pour le Morbihan, et 67 pour les Alpes-Maritimes ; en 1895, 11 pour la Vendée et pour le Nord, et 73 pour les Alpes-Maritimes. Mais, si on laisse en dehors des calculs ce dernier département, qui est dans des conditions tout à fait spéciales, on observe que l'inégalité tend à s'amoinrir entre les diverses régions de la France.

Les départements les moins processifs le sont devenus un peu plus, pendant que les départements les plus processifs le sont devenus un peu moins.

Voici la liste des premiers :

Le Morbihan, qui avait 7 procès par an sur 10,000 habitants, en a 14 en 1895.

Le Finistère, qui avait 8 procès par an sur 10,000 habitants, en a 15 en 1895.

Les Côtes-du-Nord, qui avaient 10 procès par an sur 10,000 habitants, en ont 16 en 1895.

La Vendée, qui avait 10 procès par an sur 10,000 habitants, en a 11 en 1895.

Le Nord, qui avait 11 procès par an sur 10,000 habitants, en a 20 en 1895.

La Mayenne, qui avait 12 procès par an sur 10,000 habitants, en a 18 en 1895.

Les Deux-Sèvres, qui avaient 12 procès par an sur 10,000 habitants, en ont 21 en 1895.

Les Pyrénées-Orientales, qui avaient 13 procès par an sur 10,000 habitants, en ont 27 en 1895.

Maine-et-Loire, qui avait 13 procès par an sur 10,000 habitants, en a 19 en 1895.

Ille-et-Vilaine, qui avait 13 procès par an sur 10,000 habitants, en a 25 en 1895.

La Sarthe, qui avait 15 procès par an sur 10,000 habitants, en a 28 en 1895.

Le Pas-de-Calais, qui avait 16 procès par an sur 10,000 habitants, en a 26 en 1895.

Les Landes, qui avaient 16 procès par an sur 10,000 habitants, en ont 22 en 1895, etc.

Les départements qui se signalaient autrefois par le nombre de leurs procès civils sont les suivants. Tous, à l'exception de la Seine, présentent une diminution numérique dans leurs litiges civils :

La Haute-Savoie, qui avait, de 1860 à 1880, 66 procès sur 100,000 habitants, en a 40.

La Savoie, qui avait, de 1860 à 1880, 59 procès sur 10,000 habitants, en a 39.

La Seine, qui avait, de 1840 à 1880, 57 procès sur 10,000 habitants, en a 59.

L'Aveyron, qui avait, de 1840 à 1880, 53 procès sur 10,000 habitants, en a 43.

La Drôme, qui avait, de 1840 à 1880, 46 procès sur 10,000 habitants, en a 42.

En résumé, les proportions anciennes s'échelonnaient entre 7 et 66 (les Alpes-Maritimes toujours à part), et elles sont comprises maintenant entre 11 et 59. On serait heureux de pouvoir attribuer aux progrès de l'instruction l'abaissement énorme du chiffre des procès dans la Savoie et la Haute-Savoie ; mais on a lieu de penser que l'appauvrissement et la dépopulation, qui se sont produits pendant ces dernières années, sont les vraies causes de cette situation. D'après les magistrats du ressort, il conviendrait aussi de faire entrer en ligne de compte l'exemple résultant des ruines amenées par le développement exagéré, durant une période antérieure, d'un esprit éminemment processif. Les augmentations les plus fortes apparaissent dans les départements où la richesse a progressé : Aude, Seine-et-Oise, Eure, Lot-et-Garonne, Hérault. L'Aude a passé du taux proportionnel de 23 à celui de 46 ; Seine-et-Oise, de 24 à 41 ; l'Eure, de 32 à 49 ; Lot-et-Garonne, de 21 à 37 ; l'Hérault, de 27 à 43. Mais, d'autre part, beaucoup de régions pauvres et montagneuses comptent parmi les plus processives, soit dans le passé, soit dans le présent, à côté, il est vrai, de départements tels que la Seine et le Rhône, où la multitude des litiges s'explique moins par l'amour des procès que par la complication des intérêts.

En 1895, on voit se poursuivre la progression numérique des ordonnances rendues par les présidents des tribunaux civils : 331,503 en 1894, 331,983 en 1895. Cet accroissement porte principalement sur les ordonnances relatives aux assignations à bref délai par lesquelles on cherche à échapper au préliminaire de conciliation.

Fabrication des allumettes, suppression du phosphore blanc. — Le gouvernement belge vient d'instituer un prix de 50,000 francs à décerner à l'inventeur d'un système qui supprimerait le phosphore blanc de la fabrication des allumettes. Un jury de neuf personnes, prises parmi les notabilités spécialistes, a été nommé pour l'attribution de cette récompense de haut intérêt hygiénique.

La fabrication du carbure de calcium. — D'après *Engineering*, il existe aujourd'hui 22 usines réparties en Europe et en Amérique, qui fabriquent le carbure de calcium en plus ou moins grandes quantités. Quatre autres usines sont en construction. La production pour l'Amérique a été de 860 tonnes en 1896 et de 1,925 tonnes en 1897 ; pour cette dernière année, la production américaine représente une valeur de 700,000 francs. Du reste la compagnie Willson, le principal producteur américain, aurait fabriqué 3,000 tonnes déjà de carbure depuis le 1^{er} janvier 1898,

Le rendement par cheval-vapeur électrique et par jour de 24 heures reste de 9 kil. 12. Le produit livré au commerce ne contient guère que 80 p. 100 de carbure ; d'après M. Lewes, le produit des usines de Foyers, le plus pur du continent, renferme 87, 92 p. 100 de carbure.

Le nombre de demandes de brevets auxquels a donné lieu cette industrie nouvelle, est de 487 pour la seule Angleterre ; 222 de ces brevets ont été accordés.

Indépendamment de son utilisation pour la production de l'acétylène en vue de l'éclairage, le carbure de calcium a trouvé des applications assez nombreuses.

Il est employé en Allemagne pour désoxyder et carburer l'acier, et Caro propose de s'en servir pour la fabrication des cyanures en le chauffant dans un courant d'azote et de vapeur. Il a été employé avec quelque succès contre le phylloxera, le black-rot, et des expériences qui auraient déjà donné de bons résultats sont en cours pour son application à la purification des sucres bruts.

Les miroirs de verre doublé de métal dans l'antiquité. — On se rappelle que, l'an dernier, M. Berthelot a examiné de petits miroirs de verre doublé de métal, trouvés dans des sépultures gallo-romaines des III^e et IV^e siècles, et que, après avoir constaté que ce métal était du plomb, il a décrit la figure et le mode de fabrication des miroirs. Or, dans ces derniers temps, trois miroirs analogues, provenant de localités différentes et fort éloignées les unes des autres (la Thrace romaine et l'Égypte bysantine) ont été soumis à son examen. Ce sont : 1^o un des treize miroirs ronds de verre, montés sur un pied, enchâssés dans un cadre métallique, et trouvés en 1895 sur les bords de l'Hèbre, près du village bulgare de Saladinovo, dans les ruines d'un temple rustique dédié aux Nymphes naiades du lieu (un Nymphéon) par les Thraces et en vogue aux III^e et III^e siècles de notre ère ; 2^o deux des miroirs trouvés dans les ruines de la ville égyptienne d'Antinoé, l'un à garniture de plâtre, l'autre à garniture métallique ; ce dernier a été découvert dans une tombe byzantine.

De l'étude que M. Berthelot a faite de ces nouveaux objets, il résulte que l'industrie des miroirs de verre doublé de métal était répandue dans tout l'empire romain, depuis les Gaules et la Thrace jusqu'en Égypte ; miroirs de petite dimension, très minces, découpés dans des ballons de verre soufflés, ce qui leur communiquait une forme convexe. Dans la concavité, on coulait une couche mince de plomb fondu ; le verre était si mince qu'il n'éclatait pas au contact du métal brûlant ; puis on ajustait le miroir dans une garniture de métal, de plâtre ou d'autres substances telles que du bois.

L'auteur n'a pas, jusqu'ici, connaissance expérimentale de l'emploi de l'étain pour un pareil usage, quoique cet emploi ait été consigné dans un texte d'Alexandre d'Aphrodise. Il ajoute que les miroirs ainsi obtenus sont brillants et donnent des images nettes, comme le montre celui d'Antinoé ; mais qu'ils sont altérables par l'humidité. Leur fabrication a continué pendant le moyen-âge, ainsi que l'attestent certains textes de Vincent de Beauvais, et jusqu'au XV^e siècle, époque où la découverte des propriétés de l'amalgame d'étain a permis d'étendre à froid le métal sur des surfaces planes et de donner au verre une solidité suffisante et une épaisseur convenable

pour le dresser parfaitement, en même temps qu'on apprenait à le tailler régulièrement au diamant.

LETTRES ET ARTS

Les journaux en Allemagne. — D'après *Papier-Zeitung*, le nombre des journaux quotidiens ou paraissant au moins une fois par semaine en Allemagne était, au 1^{er} juillet 1897, de 3,405, dont 3,337 en langue allemande et 39 en polonais.

Les journaux polonais se répartissent ainsi ; province de Posen, 17 ; haute Silésie, 10 ; Prusse orientale, 2 ; Berlin, 1 ; Bochum, 1 ; Saxe, 1. Les journaux danois sont les plus nombreux après les polonais ; il en paraît 19, dont 16 quotidiens, tous dans le Schleswig.

Parmi les journaux en allemand, 1,197 sont quotidiens et 91 ont deux ou plusieurs éditions par jour. Les publications non quotidiennes, mais paraissant trois fois par semaine, sont au nombre de 1,018. On ne connaît le nombre d'exemplaires par tirage que pour 2,439, le chiffre est de 8,926,100 ; ce qui permet d'évaluer à 12 millions d'exemplaires le montant total des tirages, soit un exemplaire pour 4 habitants environ, non compris les journaux étrangers.

A propos de Chateaubriand. — La *Revue des Deux Mondes* publie la conférence prononcée à Saint-Malo par son directeur, à l'occasion des fêtes du cinquantenaire de la mort de Chateaubriand. M. Ferdinand Brunetière a profité de la circonstance pour s'expliquer sur une question de psychologie et de critique littéraire toujours controversée : la valeur littéraire du « Moi ». Ce passage mérite d'être cité : « C'est également Chateaubriand qui, en émancipant le Moi d'une contrainte deux fois séculaire, et en lui rendant la liberté de s'épancher continuellement dans l'œuvre du poète, a rouvert aussi les sources du lyrisme. Le débordement de la personnalité, si dangeureux dans tous les autres genres, si déplaisant surtout, et la condition du lyrisme moderne. Et à ce propos puisque, non content de louer et d'admirer dans Chateaubriand ce que je blâme, ce que j'ai blâmé si souvent en tant d'autres, je l'y aime, permettez-moi de vous en dire la raison. Il faut l'avouer. Messieurs, rien n'est plus déplaisant ou plus agaçant que cet étalage de soi-même. Nous nous y intéressons d'abord ; nous y prenons plaisir, nous nous ingénions à en tirer profit. Mais bientôt nous perdons patience ! Nous nous fâchons ! Ils nous ennuiant. Nous jetons là le livre. Poètes ou romanciers, quelle rage est la leur de nous prendre à témoin de leurs espérances déçues, de leurs ambitions inassouvies, de leurs rêves trompés ? Est-ce que par hasard ils croient être les premiers ou les seuls qui aient souffert ? qu'on ait trahis ? qui aient pleuré ? Et nous aussi, qui n'en disons rien, nous avons eu nos malheurs et nos déceptions, et nous n'en sommes pas plus fiers, et nous n'en faisons pas de la « littérature » ! Mais c'est précisément l'endroit où je distingue.

« Notre impatience a quelquefois raison, et quelquefois elle a tort. Elle a tort quand il s'agit d'un Chateaubriand, qui, d'ailleurs et au fond, dans ses *Mémoires*, n'a pas été très prodigue de renseignements sur lui-même ; elle a raison quand il s'agit, de qui dirais-je, d'un Baudelaire ou d'un Sainte-Beuve. Eh oui ! quand on n'est comme Sainte-Beuve, — je parle du poète, — qu'un étudiant en médecine qui s'est mis à écrire, à disséquer en écrivant, ou à écrire en disséquant, on aura peut-être un jour tous les droits, si l'on réussit (et à l'exception de celui de confesser les autres), mais en attendant on ne les a pas, et les *Confessions de Joseph Delorme* n'ont effectivement d'intérêt, même aujourd'hui, que pour leur auteur.

« On n'a pas non plus le droit de nous entretenir de soi quand, comme un Baudelaire, on n'a usé sa vie de bohème de lettres qu'à promener, au pays Latin, de café en café, ses plaisanteries de mystificateur. Mais, au lieu d'être Baudelaire ou Sainte-Beuve, quand on est Chateaubriand, je veux dire quand on a vécu, vraiment vécu ; quand on a vu les dernières années du règne de Louis XVI et les commencements de la Révolution ; quand on a parcouru, comme René, les solitudes vierges encore du Nouveau-Monde ; quand on a été soldat de l'armée de Condé ; quand on a travaillé pour ainsi dire

avec Bonaparte à la restauration du catholicisme en France ; quand on est l'auteur du *Génie du Christianisme* ; quand on est l'écrivain dont une brochure a fait autant de mal qu'une défaite à la cause impériale ; quand on a été l'un des ministres de la monarchie restaurée, l'un aussi de ses ambassadeurs, et, par une contradiction douloureuse, l'un de ses pires adversaires en même temps que l'un de ses plus passionnés partisans ; quand on a connu, fréquenté, traité d'égal tout ce qu'une grande époque a compté d'hommes éminents ; quand on a soi-même le droit de s'égaliser à eux ; enfin, quand on a épuisé tout ce que la vie semble réserver de satisfactions et de joies à ses privilégiés, alors, messieurs, c'est alors qu'il est permis de parler de soi, de son expérience, de ses épreuves, c'est alors qu'il devient intéressant pour nous de savoir ce qu'un homme a pensé de la vie et des hommes, c'est alors qu'il a le droit d'écrire ses *Mémoires*.

« Vous voyez le principe de la distinction. Pour avoir le droit de nous entretenir de sa personne, en prose et même en vers, il faut être assuré de l'étendue, de la diversité, de la singularité de son expérience ; et justement, c'est ce qui a fait défaut à la plupart des disciples de Chateaubriand : pas l'assurance, mais l'expérience. Leur vie a ressemblé à celle de tout le monde, et tout le monde n'est pas René. Mais, vraiment, est-ce au maître qu'il convient d'en faire le reproche ? s'ils ont voulu l'imiter, est-ce lui qui doit porter la peine de leur insuffisance ? et confondrons-nous les grimaces de l'impuissance, ou les contortions de la vanité littéraire, avec les allures de l'orgueil et le geste du désespoir ? »

MARINE ET COLONIES

L'Industrie de la pêche maritime en Allemagne. — La pêche maritime a pris dans ces derniers temps en Allemagne un développement d'autant plus remarquable qu'il n'y a guère qu'une dizaine d'années qu'elle est devenue véritablement une industrie. C'est en 1885 que le premier bâtiment de pêche à vapeur fit son apparition dans la mer du Nord. A partir de cette date, la pêche en haute mer était née. Pendant trois ans encore, il est vrai, ce bâtiment fut seul. Mais les résultats avantageux de ses opérations avaient convaincu les plus incrédules, et en 1887, trois autres vapeurs vinrent se joindre à lui. En 1890, l'effectif de la flotte de pêche allemande s'élevait déjà à 16 vapeurs.

Aujourd'hui, treize ans après ce premier essai, l'Allemagne possède 117 bâtiments de pêche à vapeur, d'une capacité de 48,027 mètres cubes, montés par 1,185 hommes d'équipage, appartenant à des armateurs ou à des sociétés, et représentant un capital de 12 millions de marks. La plus grande partie, 81, ont leur port d'attache dans le bassin du Weser, savoir : 38 à Bremerhaven, 32 à Gestemünde, 12 à Brême. Le bassin de l'Elbe en compte 24 ; ceux de l'Ems et de la Jade un peu moins. Construits en fer, ils tiennent bien la mer, défient les gros temps et poursuivent leurs opérations sans discontinuer. Leurs voyages sont d'ordinaire de huit jours. Presque tous (115) travaillent avec des filets de fond traînants de 36 mètres de long environ, dont chacun peut contenir 150 centners (75 quintaux) de poissons et qui sont levés toutes les six à huit heures, selon les résultats de la pêche. Ceux-ci varient de 100 à 300 centners ; quelquefois il y a des prises de 400 et même de 600 centners. Le poisson est tiré, vidé, lavé, puis assorti et emballé. 12 de ces bâtiments ont reçu récemment les aménagements nécessaires à la fabrication de l'huile de foie de morue.

Cette flotte se complète en outre par 446 bâtiments à voiles, de 48,861 mètres cubes de capacité, et desservis par 2,318 hommes d'équipage.

La cause de l'essor pris par la pêche maritime en Allemagne a été, on l'a vu, la substitution de la vapeur à la voile dans les bâtiments de pêche et celle du filet de fond au filet dérivant. A ces faits, d'ordre technique, il faut ajouter les encouragements de toute sorte accordés par l'Etat et consistant non seulement dans des réductions et dans les facilités d'expédition par chemin de fer, mais aussi dans l'octroi de primes directes et dans la construction de ports de pêche. A ce dernier objet seul, il a été déjà consacré une somme de 13 millions de

marks, qui a permis l'ouverture successive des ports de Norderney (1889), Norddeick (1892), Gestemünde (1896), Nordenheim (1897) et celui d'Altona, qui n'est pas encore achevé.

Les résultats de ce développement ne devaient pas tarder à se manifester. Tandis, en effet, qu'en 1888 la valeur de la pêche vendue à la criée à Altona, Hambourg, Gestemünde n'était que de 988,578 marks, elle atteignait, sept ans après, le chiffre de 5,718,642 marks. Un autre marché, Bremerhaven, a vu ses ventes passer de 309,846 marks en 1892, à 734,538 marks en 1895. A Gestemünde, les arrivages, qui n'atteignaient en 1888 que 5,864 centners, s'élevaient en 1895 à 274,950 centners. Ces chiffres ne représentent pas exactement les apports de poissons ; car, outre les ventes à la criée sur quelques places, il s'en fait d'autres à l'amiable, en grande quantité, qui échappent à la statistique.

VARIÉTÉS

Deux ans dans le haut Tonkin

Sous ce titre, M. Albert Billet vient de publier (chez Danel, à Lille) un volume in-8° de 326 pages, avec planches hors texte et figures dans le texte.

Ce gros volume n'est en réalité qu'un tirage à part d'une longue étude publiée par le *Bulletin scientifique de la France et de la Belgique*.

En consacrant un volume entier du *Bulletin scientifique* aux recherches de M. A. Billet sur l'histoire naturelle du haut Tonkin et à la mise en œuvre par quelques spécialistes des riches matériaux recueillis dans cette région encore si peu explorée, M. A. Giard, directeur de ce *Bulletin*, a voulu faire connaître plus complètement les ressources de tout genre que possède notre colonie de l'Indo-Chine et l'intérêt qu'elle offre au géologue, au botaniste, au zoologiste, etc.

Mais M. Giard formule à ce propos le vœu que cette publication pût servir d'exemple à plusieurs points de vue.

Il est inutile, dit-il, de rappeler combien maigres sont le plus souvent les résultats des missions largement subventionnées et consacrées exclusivement (du moins elles devraient l'être) à des études purement scientifiques. Cela tient à des causes diverses dont les principales sont le recrutement défectueux des naturalistes voyageurs et l'absence de toute direction, de tout conseil les aidant dans leurs travaux.

Quelques leçons théoriques sur les procédés de préparation ou sur la façon de recueillir les minéraux, les animaux et les plantes ne suffisent pas pour rendre profitable un voyage d'exploration, même dans une région très peu connue. Ce n'est pas assez de ramasser, au hasard de la rencontre, les objets qui frappent le plus vivement les yeux. Il faut que le voyageur naturaliste sache bien ce qu'il doit chercher et qu'il puisse tirer parti lui-même et sur place, au moins d'une façon sommaire, des matériaux dont la conservation et le transport ne seraient pas possibles. Il faut aussi qu'il ait l'attention attirée sur tous les faits de physiologie externe ou d'éthologie dont l'importance devient chaque jour plus considérable pour la biologie générale.

M. A. Billet n'était chargé d'aucune mission. Médecin militaire, il fut appelé à séjourner pendant près de deux ans à Cao-Bang et sur la frontière de Chine. Lourde était la tâche professionnelle qui lui incombait dans ce poste d'avant-garde, à un moment où la pacification du Tonkin était loin d'être terminée et où la lutte contre les pirates exigeait des déplacements continus à travers des régions peu sûres et des expéditions périlleuses, interrompues souvent par de sanglantes escarmouches.

Même dans les périodes de calme relatif, il n'était pas facile, après avoir soigné blessés et malades, de trouver le temps nécessaire pour la récolte et la préparation des collections. Il était plus difficile encore, sans laboratoire et avec une installation tout à fait rudimentaire, de se livrer à des recherches d'anatomie comparée et d'histoire zoologique.

Aussi n'est-ce pas sans un juste sentiment d'admiration qu'on lira dans ce volume les pages que M. A. Billet a consacrées aux Sporozoaires du sang de reptiles, à l'organisation des Trématodes endoparasites, etc., qui

résumement des observations faites à Cao-Bang même et seulement complétées en France pour la partie bibliographique.

Pendant ses rares instants de loisirs et jusque pendant les marches en colonnes expéditionnaires, M. A. Billet a réuni de fort nombreuses et intéressantes collections de mollusques, d'insectes de tous les ordres, de reptiles, d'oiseaux, de plantes, etc.

Une active correspondance permettait entre MM. Giard et Billet un échange continu d'idées, et comme tous les mois un paquet de bambous, transformés en boîtes d'envoi, apportait des échantillons que le jeune explorateur trouvait les plus curieux ou les plus énigmatiques, il était possible de le renseigner assez rapidement sur la valeur de ses trouvailles et de lui indiquer les investigations à poursuivre, les lacunes à combler, les espèces rares ou utiles, etc.

Inutile d'ajouter qu'au lieu de pourrir dans les recoins d'un musée officiel, tous les objets recueillis ont été utilisés au mieux des intérêts de la science. Outre les mémoires insérés dans le tome XXVIII du *Bulletin Scientifique*, une série d'autres monographies sont en préparation et paraîtront successivement dans les volumes des prochaines années.

Malheureusement, la publication de recherches fauniques est, on le sait, fort coûteuse, en raison surtout des illustrations qu'exigent nécessairement les travaux de ce genre. Il eût été matériellement impossible d'entreprendre l'édition de ce volume si le *Bulletin* n'avait été aidé par les subventions que le Conseil municipal de Paris a bien voulu accorder par deux fois à M. Billet.

M. Louis Bonnier, auquel le *Bulletin* est déjà redevable de tant d'élégantes compositions artistiques, a donné son généreux concours, et c'est à son habile crayon que sont dues les illustrations ethnographiques dessinées d'après les croquis de l'explorateur.

Grâce à ses appuis, les éditeurs ont pu réaliser une œuvre qui rendra notamment des services à la science en même temps qu'elle suscitera peut-être de nouvelles tentatives similaires.

Combien de médecins militaires ou coloniaux seraient capables, en effet, grâce à la solide éducation scientifique qu'ils ont reçue, de mettre à profit leur séjour dans des régions nouvelles et de contribuer puissamment à l'avancement des sciences biologiques, s'ils étaient quelque peu encouragés par leurs chefs, guidés et assistés par ceux qui ont la charge ou le souci de nos intérêts coloniaux.

Et quels avantages les hommes de science pure, directeurs de musées et professeurs d'Université, ne tireraient-ils pas d'une collaboration plus intime et plus suivie avec des explorateurs dont l'unique ambition est souvent que le fruit de leurs labeurs, que les objets dont la récolte leur a causé parfois simultanément et tant de peine et tant de plaisir, n'aillent pas se perdre inutilement dans les réserves non classées de nos grands établissements nationaux, où ni d'autres ni eux-mêmes ne pourront les retrouver plus tard, à leur retour dans la mère patrie.

« Mais, conclut M. Giard dans sa préface, ce n'est pas ici le lieu d'exposer les réformes qu'il conviendrait d'introduire dans l'organisation de notre glorieux Musée d'histoire naturelle pour qu'il redevienne ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être, le temple de la zoologie systématique uniquement consacré à la conservation et à l'étude des collections, et non à la préparation des examens et à l'enseignement théorique des sciences de la nature.

« L'exemple de M. Billet montrera, je l'espère, qu'avec de l'énergie et de l'enthousiasme un explorateur peut, même sans aucune assistance officielle et dans les circonstances les plus défavorables, servir utilement à la fois et la science et la patrie. »

Madame veuve Marie FOULLEROUX ; Monsieur Frédéric, Paul et Georges, Mademoiselle Joséphine-Juliette FOULLEROUX ; les familles FOULLEROUX, SOUDRILLE, ont la douleur de vous faire part de la mort de

Monsieur Joseph FOULLEROUX
décédé le 20 août dans sa 41^{me} année.
Il n'y a pas de lettre de faire part, le présent avis en tenant lieu.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 14 au 21 Août 1898

CANNES, b.	Tante, fr., c. Alice,	sable.
ID.	b. Indus, fr., c. Tassis,	id.
ID.	b. Ville-de-Marseilles, fr., c. Augier,	id.
ID.	b. Saint-Jacques, fr., c. Guet,	id.
ID.	b. Louise, fr., c. Garel,	id.
ID.	b. Barthélemy-Elisa, fr., c. Davin,	id.
ID.	b. Charles, fr., c. Seytour,	id.
ID.	b. Ville-de-Monaco, fr., c. Bianchy,	id.
ID.	b. L'Union, fr., c. Rousset,	ia.
ID.	b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	id.

Départs du 14 au 21 Août

CANNES, b.	Louise-Auguste, fr., c. Gandillet,	sur lest.
ID.	b. Deux-Innocents, fr., c. Bresse,	id.
ID.	b. Tante, fr., c. Alice,	id.
ID.	b. Indus, fr., c. Tassis,	id.
ID.	b. Ville-de-Marseille, c. Augier, fr.,	id.
ID.	b. Quatre-Frères, fr., c. Jouveceau,	id.
ID.	b. Saint-Jacques, fr., c. Guet,	id.
ID.	b. Barthélemy-Elisa, fr., c. Davin,	id.
ID.	b. Charles, fr., c. Seytour,	id.

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIK MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouté

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS

SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO

PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES

OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE

ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE

LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES

OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES

ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

M^{me} Antoinette MASINO

SAGE-FEMME DE 1^{re} CLASSE

3, rue Grimaldi, maison Colombara, au 1^{er}

CONDAMINE

— Prend des pensionnaires — Prix modérés —

LEÇONS DE PIANO

M^{lle} SCHWENTZER

MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Imprimerie de Monaco — 1898